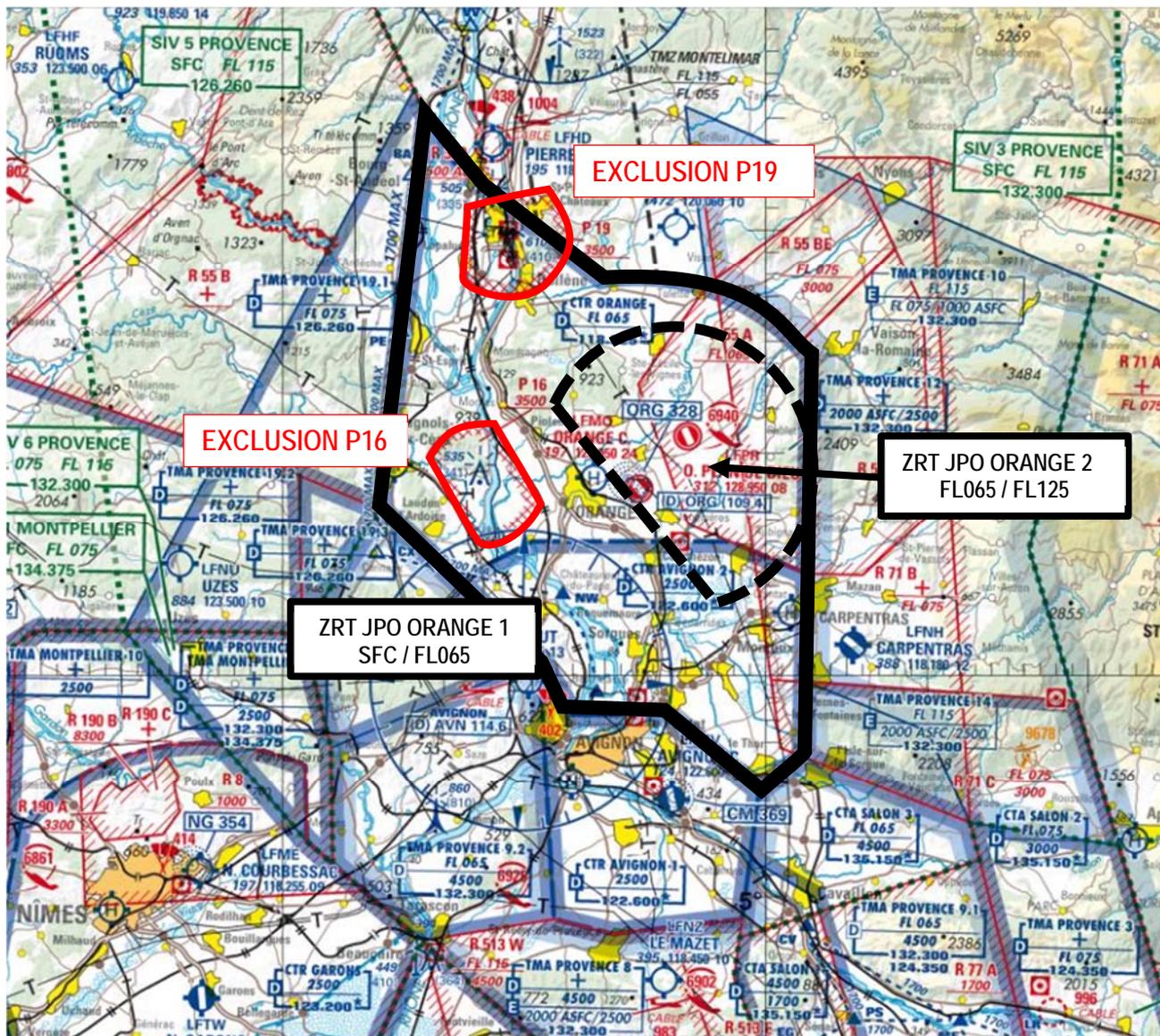


Objet : Création de deux ZRT (Zones Règlementées Temporaires) pour les JPO (Journées Portes Ouvertes) de la base aérienne 115 d'Orange-Caritat

En vigueur : Du 25 au 29 juin 2025

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Orange Caritat LFMO – Orange Plan de Dieu LFPR – Avignon-Caumont LFMW



ACTIVITÉ

Manifestation aérienne de grande importance comprenant des évolutions de patrouilles acrobatiques et d'avions d'arme.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT JPO ORANGE 1 activable par NOTAM du 25 au 29 juin 2025 : 0600-1700
ZRT JPO ORANGE 2 activable du 25 au 29 juin 2025 : 0600-1700

INFORMATION DES USAGERS	
Activité réelle connue de :	
- ORANGE TWR :	128.950 MHz / 388.775 MHz
- ORANGE APP :	118.925 Mhz / 299.775 MHz
- PROVENCE INFO :	132.300 MHz
- PROVENCE APP :	127.725 MHz
- AVIGNON TWR :	122.600 MHz

GESTIONNAIRE
Escadron des services de la circulation aérienne (ESCA) d'Orange

STATUT
ZRT JPO ORANGE 1 et 2 : Zones Réglementées Temporaires qui lorsqu'elles sont actives :
- se substituent aux parties d'espaces aériens non contrôlées avec lesquelles elles interfèrent,
- cohabitent avec les parties d'espaces aériens contrôlées avec lesquelles elles interfèrent,
- sont définies à l'exclusion des LF-P 16 MARCOULE et LF-P 19 TRICASTIN.

CONDITIONS DE PENETRATION
CAM/CAG : contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour :
- les aéronefs participants à l'évènement ;
- les aéronefs autorisés par le gestionnaire ;
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, de transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après autorisation du gestionnaire.

SERVICES RENDUS
CAM : contrôle, information de vol et alerte
CAG : contrôle lorsque les CTR/TMA temporaires Orange sont actives, information de vol et alerte

LIMITES LATERALES ET VERTICALES
ZRT JPO ORANGE 1
<u>Limites latérales</u>
Identiques aux limites latérales des CTR temporaires ORANGE 1 et 2 définies dans le SUP AIP 004/2025,
44°25'00"N, 004°39'00"E
44°23'00"N, 004°40'41"E
44°17'52"N, 004°49'48"E
arc horaire de 10 NM de rayon centré sur 44°08'00"N, 004°52'00"E
44°14'17"N, 005°02'49"E
43°56'20"N, 005°02'20"E
43°54'50"N, 004°59'35"E
43°58'15"N, 004°53'40"E
43°58'15"N, 004°47'57"E
44°00'45"N, 004°45'54"E
44°07'30"N, 004°36'00"E
44°25'00"N, 004°39'00"E
<u>Limites verticales</u>
SFC / FL065

ZRT JPO ORANGE 2**Limites latérales**

44°13'34" N, 004°44'31" E
Arc horaire de 7.50 NM de rayon centré sur 44°08'24" N, 004°52'07" E
44°01'51" N, 004°57'08" E
44°13'34" N, 004°44'31" E

Limites verticales

FL065 / FL 125

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Restrictions pendant l'activation de la ZRT JPO ORANGE 1 :

- limitations AD Avignon LFMV : approche à vue obligatoire, pas d'entraînement IFR, pas de départs via le SID MTL7M en piste 17 et via les SID piste 35 ;
- cheminement VFR : fermeture tronçon NA-Connaux (dans les 2 sens), utilisation obligatoire du cheminement via W – Connaux (W = point VFR de LFMV) ;
- pas d'activité à partir ou vers le terrain de Plan de Dieu ;
- pas d'activité d'aéromodélisme sur l'aérodrome de Plan de Dieu (N°9711), à Pernes les Valayans (N°9533), sur la BA115 (N°9559), depuis Laudun (N° 9710) ;
- les CTR et TMA temporaires d'Orange (SUP AIP 004/2025) pourront être activées simultanément avec les ZRT JPO Orange.

ORGANISME A CONTACTER

ESCA d'Orange :

- Chef des opérations : 04 13 97 04 96
- Chef de quart : 04 90 11 56 11